

**DNCA INVEST**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**60, avenue J.F. Kennedy**  
**L – 1855 Luxembourg**  
**R.C. Luxembourg B 125.012**

Luxembourg, le 07 Décembre 2017

Madame, Monsieur,

Nous vous informons qu'en raison de la croissance significative des encours du Compartiment DNCA INVEST – VELADOR (ci-après « le Compartiment »), le Conseil d'administration de la SICAV DNCA INVEST a décidé que, dès que les encours atteindront 1200 millions d'euros, les souscriptions aux parts A, B, I, N et ND subiront les restrictions suivantes : application systématique de 3% de droit d'entrée acquis au Compartiment. En effet, dans l'intérêt des actionnaires du Compartiment, l'équipe de gestion estime qu'au-delà de ce montant le montant des encours pourrait progressivement diluer la performance recherchée.

Bien évidemment, si les encours redevenaient dans le futur inférieurs à 1200 millions d'euros suite à une période de décollecte ou en raison de l'évolution des marchés financiers, les souscriptions dans le Compartiment seraient ré-ouvertes aux conditions habituelles décrites dans le prospectus de la SICAV DNCA INVEST.

Dans le but d'essayer de délivrer la performance attendue par les actionnaires, cette restriction temporaire du Compartiment va permettre à l'équipe de gestion de se maintenir dans un environnement pérenne.

Les équipes commerciales restent bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le prospectus, les documents d'information clé et les derniers rapports périodiques sont également disponibles gratuitement auprès de l'établissement chargé du service financier en Belgique : BNP Paribas Securities Services, 25, rue de Loos, 1040 Bruxelles.

Nous vous remercions pour votre confiance, et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Conseil d'administration de DNCA INVEST